



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

titre de reconnaissance de la Nation

Question écrite n° 28350

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les souhaits exprimés par la Fédération nationale des combattants volontaires, section Moselle (FNCV). La FNCV demande que la création officielle d'une médaille du titre de reconnaissance de la Nation, pour les bénéficiaires de toutes les générations du feu, soit rapidement mise à l'ordre du jour. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Lorsque le titre de reconnaissance de la nation n'était attribué qu'aux seuls anciens combattants d'Afrique du Nord, il était compréhensible qu'il ne soit pas matérialisé par une médaille ou un insigne. L'extension du TRN à tous les conflits, puis la création de la médaille d'Afrique du Nord, ont modifié la situation. Désormais, en effet, la valeur intrinsèque et la portée honorifique de cette distinction commandent qu'il soit accompagné d'une décoration. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants travaille à la création de celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28350

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2141

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3275